

**COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE ITIE  
DU 12 FEVRIER 2019**

Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances et Président du Comité ITIE a présidé le mardi 12 février 2019 à partir de 10h40 au siège dudit Comité, la première session pour l'année 2019.

Y prenaient part, outre les membres du Comité, ceux du Secrétariat Permanent dont les noms figurent dans la feuille de présence jointe.

Dès l'ouverture des travaux, le Président de séance a présenté ses vœux de l'année 2019 à l'ensemble des participants. Il a exprimé sa satisfaction de présider les travaux en présence du nouveau Ministre en charge des Mines de l'Industrie et du développement Technologique, Monsieur Dodo NDOCKE, par ailleurs Vice-Président du Comité ITIE, et du Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, Monsieur Abdoulaye YAOUBA. A la suite du Président de séance, Madame le **Secrétaire Permanent**, a décliné le projet d'ordre du jour en cinq (5) points ci-après :

1. **Examen et adoption des comptes rendus des dernières sessions tenues les 17 mai et 18 décembre 2018;**
2. **Examen du projet de rapport provisoire ITIE 2016 et formulation des observations à communiquer au cabinet BDO TUNISIE CONSULTING en vue de sa finalisation ;**
3. **Adoption du projet de rapport annuel d'avancement 2017 ;**
4. **Point d'information sur la préparation de la validation du Cameroun;**
5. **Divers.**

Avant de clore son propos, Mme le Secrétaire Permanent par la suite a proposé l'amendement du projet d'ordre du jour pour y inclure le point sur la désignation des représentants des pays francophones d'Afrique centrale au CA de l'ITIE. Cette proposition est retenue et l'ordre du jour modifié en conséquence est adopté tel quel par le Comité.

**I- Adoption des comptes rendus des sessions tenues le 17 mai et le 18 décembre 2018**

**Sur ce point, le Président de séance**, a demandé si les projets avaient été transmis dans les délais raisonnables pour permettre aux membres du Comité d'en délibérer. **Mme le Secrétaire Permanent** a précisé les délais de transmission desdits documents, délais jugés raisonnable par le Président de séance.

**M. André KOUNG, Représentant du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA)**, a souhaité qu'après l'adoption des comptes rendus, le Comité procède au suivi des résolutions parce que la question de la contractualisation et la régularisation des personnels permanents, plusieurs fois évoquée au sein du Comité, reste sans suite favorable.

**Le Président de séance** a souhaité que cette question soit renvoyée dans les divers. Le Comité se résout en conséquence, à effectuer à l'entame de chaque session, le suivi du niveau de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions. Il Adopte les comptes rendus de sessions des 17 mai et 18 décembre 2018.

## **II- Examen du rapport provisoire ITIE 2016**

**Sur ce point, le Président de séance** passe la parole à Madame le **Secrétaire Permanent** qui explique au Comité que pour mener à bien cet examen, un groupe ad hoc chargé d'effectuer la relecture dudit rapport a été mis sur pied, avec **Monsieur NDOUOP NJIKAM Ibrahim** comme team leader.

Prenant la parole à la requête du Président du Comité, **M. NDOUOP NJIKAM Ibrahim** a indiqué que le groupe de travail était chargé de formuler des observations de forme et de fond sur le projet de rapport ITIE de l'année 2016. Sans avoir la prétention de les avoir épuisées, le groupe de travail a formulé des remarques sur le projet transmis par le cabinet BDO et s'est dit ouvert à toute proposition d'amélioration pertinente formulée par les autres membres du Comité et du Secrétariat Permanent. En rappel, le mandat du groupe consistait à effectuer :

- (1) La relecture du projet de rapport pour l'identification des corrections de forme et de fond ;
- (2) La revue des recommandations formulées dans les précédents rapports ITIE ;
- (3)- L'appréciation faite sur les formulaires de déclaration produits par la SNH.

**M. NDOUOP Ibrahim** a déroulé sa présentation en trois points axés sur les aspects ci-dessus. En guise de recommandations, le groupe de travail a proposé au Comité :

- De prendre toutes les dispositions adéquates afin que les recommandations en cours soient à jour dans les meilleurs délais possibles. Il est question d'interroger les parties prenantes responsables de leur implémentation pour qu'elles s'expriment sur les raisons du blocage observé dans leur mise en œuvre.
- D'exhorter l'Administrateur Indépendant à effectuer la relecture du projet de rapport pour affiner les observations de fond et y enlever les coquilles (*Cf. Rapport Groupe de relecture du rapport provisoire ITIE 2016*).

Pour terminer son propos, il a informé le Comité que toutes les observations formulées seront transmises à l'Administrateur Indépendant, au cours de la téléconférence programmée le lendemain Mercredi 13 février 2019 au siège de la Banque mondiale.

**M. Livinus ESAMBE NSUME**, Coordonnateur de l'**OSC Action Governance Natural Resource** est revenu sur la nécessité de produire des rapports ITIE dans les deux langues officielles du Cameroun, pour permettre aux participants d'obédience anglophone de mieux suivre.

Revenant sur la formule retenue par le conciliateur en page 81 du projet de rapport ITIE 2016, estimant que : « *le cadre régissant le secteur en 2016 reste flou en matière de divulgation des contrats...* » et soulevé par le groupe de lecture, **Mme le Secrétaire Permanent** a proposé au Comité que la formulation contenue dans le précédent rapport ITIE 2015, soit reconduite ainsi que les mentions (citez la loi in extenso avec exactitude) sur la divulgation des contrats. Elle a ajouté que le décret d'application de ladite Loi de transparence est en attente.

**Le Sénateur NKOA**, a souhaité en savoir plus sur la pratique de la confidentialité des contrats au Cameroun.

**Mme Clotilde MOUKOKO**, représentant la **SNH** a expliqué que chaque pays prend position sur la divulgation des contrats selon sa spécificité. Pour le cas du Cameroun, elle a expliqué que notre pays reste encore un petit producteur de pétrole et que l'Etat ne prend pas de risque qui découragerait les investisseurs, Elle a conclu que publier les contrats risquerait de nous pénaliser.

**M. André KOUNG (CEPCA)**, a tenu à clarifier ce point en indiquant qu'il s'agit, en s'appuyant sur la Norme ITIE 2016, d'une Exigence encouragée.

**Le Représentant de PERENCO**, est revenu pour sa part sur les écarts constatés au niveau de Dissoni pour en apporter des corrections. A sa suite, Monsieur MEZOUOGUE de la SNH a observé que les écarts dont il est question portent sur le CPP Sanaga Sud et non Dissoni tels que formulés.

**Le Sénateur NKOA**, a souhaité savoir si les écarts existent vraiment dans les faits et a demandé s'il revient au conciliateur et non aux entités déclarantes d'expliquer lesdits écarts.

A sa suite, **Mme le Secrétaire Permanent** est revenue sur le processus de conciliation et a achevé son propos en soulignant que l'Administrateur Indépendant (AI) est libre dans ses analyses. Les écarts peuvent être explicités autant par les entités déclarantes que par l'Administrateur Indépendant.

**Mme Clotilde MOUKOKO**, pour sortir de ce point a proposé une concertation entre les entités déclarantes concernées.

**Le Représentant des Services du Premier Ministre** a insisté sur le reporting des différents tableaux dans le rapport pour constater qu'ils ne mentionnent ni les titres, ni les sources. **Mme le Secrétaire Permanent** a expliqué que les sources des tableaux sont les formulaires de déclaration dûment remplis par les entités déclarantes.

**M. Richard FEGUE EKANI, Représentant de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)**, a souhaité connaître si effectivement tel qu'arrêté dans une résolution du Comité, un sous-traitant local avait été associé aux travaux du Cabinet BDO. **Mme le Secrétaire Permanent**, réitère que la sous-traitance locale fait bien partie intégrante du contrat du consultant.

En cours de session, pour des contraintes indépendantes de sa volonté, le Ministre des Finances s'est excusé et a demandé au Ministre en charge des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité de poursuivre la présidence de la session.

**M. Justin MABOUTH, Coordonnateur du Service National Justice et Paix**, représentant de la Conférence Episcopale Nationale au Comité, a proposé que le consultant produise une table de matière en lieu et place du sommaire pour faciliter l'exploitation du rapport.

**M. André KOUNG** est revenu sur la fiabilité en l'état, du futur rapport ITIE 2016, étant donné que la Chambre des Comptes de la Cour Suprême n'a pas encore certifié les données des régies financières contenues dans ledit rapport. Il s'est montré très réservé sur l'évaluation des pratiques d'audit faite en page 24 par le conciliateur en observant que les règles comptables de l'OHADA sont des Normes internationales suivies par le Cameroun au même titre que l'IFRS ou l'INTOSAI.

**M. Elie NDJOM NACK de la (Chambre des Comptes)**, a expliqué qu'en audience du 06 février 2019, la Chambre des comptes a donné pouvoir à son Président pour signer les états des régies financières qui ont été déposés au Ministère des Finances. Il est revenu sur la transmission tardive des données des régies financières à la Chambre des Comptes qui impacte le travail de l'auguste juridiction en matière de certification. Il a interpellé la Haute Hiérarchie du Ministère des Finances à ce sujet.

**Le Président de séance** a constaté pour ce qui concerne la certification de la Chambre des comptes qu'il devrait s'agir d'un problème de délai car apparemment le délai avait été fixé au 1<sup>er</sup> février 2019.

**M. Blasius NGOME, Représentant de l'Union des Journalistes du Cameroun (UJC)**, a orienté les observations sur la page 23 du rapport où la mention de «...la région... » Prêtait à confusion. La SONARA importe le brut du Nigeria et de la Guinée Equatoriale a-t-il ajouté en guise de complément d'information.

**M. Oscar MATIP de (ADDAX)**, est allé à la page 53 du projet de rapport ITIE 2016 portant sur les mines et carrière. Le gypse n'est pas produit au Cameroun. La chaux n'est pas un minéral.

**Mme Clotilde MOUKOUKO** a trouvé que les formulations faites par l'AI respectivement aux pages 42 concernant les missions de la SNH, et 48 sur le registre des licences, ne sont pas suffisamment explicité notamment en ce qui concerne le registre des hydrocarbures. Elle a exprimé sa gêne de ne voir nul part que l'AI précise que la SNH ne fait pas de dépenses quasi-fiscales.

**Le Représentant de Gaz du Cameroun**, a axé son intervention sur les accords de troc, constatant que l'AI aurait pu publier les sociétés qui présentent des accords de trocs ou non, avant d'aboutir à la conclusion selon laquelle, il n'y avait pas des accords de trocs au cours de la période sous revue.

**Mme le Secrétaire Permanent** demande que la formulation adéquate soit rédigée par la SNH et les entreprises pour être transmise à l'Administrateur Indépendant.

**M. MBALLA MBALLA, Directeur Exécutif du CRADEC** dans sa prise de parole axe son intervention sur trois points : (1)- il faut que le Comité se prononce clairement sur les normes d'audit internationales suivies par le Cameroun ; (2)-il a proposé que le Comité apprécie le niveau de mise en œuvre des recommandations relatives aux Transferts Infranationaux pour qu'on puisse au bout du compte avancer vers l'impact de l'ITIE ; (3)-il a constaté que la contribution du secteur extractif à l'emploi va en s'amenuisant au fil des années et qu'il est important de comprendre quel est le problème.

Le Comité a adopté les résolutions du groupe ad hoc chargé de la relecture du projet de rapport ITIE 2016 ainsi que les observations relevées par les participants.

### **III- Adoption du projet de rapport annuel d'avancement 2017**

En guise d'introduction sur ce point, **Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Secrétaire Permanent de l'ITIE** a indiqué que le Rapport annuel d'avancement est un rapport de progrès et que le projet de Rapport Annuel d'Avancement 2017 proposé en adoption au Comité aurait dû être validé au 31 décembre 2018. Notre pays a donc bénéficié d'un moratoire pour l'adopter et le publier au 22 février 2019, délai de rigueur. Après un premier examen devant le Comité, le projet de Rapport Annuel d'avancement a été transmis aux différentes parties prenantes. Le Secrétariat Permanent n'a pas enregistré de contributions en termes d'améliorations.

**M. Bernard DONGMO, Secrétaire Exécutif de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)**, a pris la parole pour déplorer le fait que depuis deux ans, la mise en œuvre du Plan de travail piétine. Le projet qui est soumis à l'adoption du Comité ne lui paraît pas étoffé au regard du nombre d'activités effectivement réalisées. Tout ceci a pour conséquence de ne pas permettre d'apprécier l'impact de la mise en œuvre. Il a exprimé les mêmes craintes pour la mise en œuvre du Plan de Travail 2018, qui a été adopté relativement tard. Il a fait remarquer que même dans la mise en œuvre, il y a un décalage entre ce qui est prévu et ce qui est fait.

**Monsieur Abdoulaye YAOUBA**, a appelé les membres du Comité à travailler même en dehors des sessions pour faire avancer la mise en œuvre.

Dans le même ordre d'idées, **M. MBALLA MBALLA** a marqué sa vive préoccupation sur le décalage observé par M. DONGMO entre les activités prévues dans le Plan de Travail et celles réalisées. Il a fait le bilan du niveau d'implémentation des recommandations de la validation et a abouti à la conclusion qu'à dix jours de la publication du nouveau rapport ITIE qui sera peut être au cœur de la 2<sup>ème</sup> validation, il y a neuf (09) qui restent « en cours d'implémentation ».

**Mme le Secrétaire Permanent** a relevé que le Rapport Annuel d'Avancement reflète la réalité de ce qui a été fait. Une bonne partie de l'année 2017 a été consacrée à la préparation de la validation, au suivi de la mise en œuvre des recommandations, à la publication du rapport ITIE 2015-

**Le Représentant de Gaz du Cameroun**, a souhaité qu'à la page 32, il soit affecté au recrutement du conciliateur le ratio 100%. Il a souhaité que dans le suivi des recommandations, soient affectés des pourcentages aux recommandations notées « en cours ».

Au regard des arguments présentés par les uns et les autres, le Comité adopte le rapport annuel d'avancement 2017, sous réserve des contributions des parties prenantes, attendues dans un délai de 48 heures pour leur prise en compte dans la version finale.

### **IV- Nomination des représentants des pays francophones d'Afrique centrale au CA de l'ITIE**

**Mme** le Secrétaire Permanent a pris la parole sur ce point et a brièvement indiqué que le processus de nomination au Conseil d'Administration (CA) de l'ITIE pour la période 2019-2022 a été lancé. Les pays de mises en œuvre ont jusqu'au 14 février pour désigner des candidats au Conseil d'administration, qui seront endossés par consensus ou lors d'un vote avant le 14 mars. Le sous-collège des pays de mise en œuvre de l'ITIE en Afrique centrale Francophone est actuellement représenté au Conseil d'Administration de l'ITIE par **Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA** du Cameroun, ainsi que par **Mme Marie-Thérèse Holenn Agnong** de la République démocratique du Congo. Les pays de mise en œuvre sont organisés en six sous collèges et le Cameroun se retrouve dans le groupe 5, aux côtés, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de Madagascar, de la République du Congo et de Seychelles. Parmi les critères d'éligibilité, il y a l'ancienneté, le genre, etc.

Par ailleurs, elle a poursuivi que pour siéger au Conseil d'Administration de l'ITIE depuis février 2016, elle avait reçu un mandat du Comité pour se présenter aux élections et que ledit mandat arrive à expiration cette année 2019. La réunion des Coordonnateurs se propose de recommander la candidature du Cameroun au poste de titulaire et la RDC à celui de suppléant. Elle a conclu en sollicitant l'aval du Comité pour présenter sa candidature afin de justifier l'utilisation des ressources du Comité pour financer ses déplacements. Elle a ajouté qu'il faut 5 millions de FCFA en moyenne pour couvrir les frais de participation à une session du Conseil qui ne paye pas d'indemnités.

**Le représentant de Transparency International**, a voulu en savoir plus sur les modalités de rotation des pays au sein du Conseil d'Administration/ITIE.

**Le représentant de PERENCO**, a observé qu'il y a très peu de temps laissé aux membres du Comité pour se prononcer sur le meilleur profil.

**Le représentant de la Présidence de la République** a souhaité savoir si les chances de réussite du Cameroun ont été évaluées surtout dans un contexte de raréfaction de ressources financières et quelles sont les retombées de la représentation du Cameroun audit Conseil.

**Le représentant de Gaz Du Cameroun** a souhaité savoir si c'est de la compétence du Comité de se prononcer sur ladite candidature.

**Mme la vice-présidente du Sénat**, a souhaité que l'on laisse les candidatures s'exprimer.

**L'Honorable NKOA**, a soutenu la candidature de Mme ONDIGUI OWONA, pour représenter le Cameroun au Conseil d'Administration ITIE. **Mme Clotilde MOUKOKO** l'a suivi dans ce sens.

**M. André KOUNG** a noté des propos de Mme le Secrétaire Permanent /ITIE que les candidatures sont ouvertes et a proposé que le Comité établisse une liste et la transmette au Ministre des Finances, Président du Comité, pour lui laisser les mains libres dans le choix du meilleur représentant du Cameroun au Conseil d'Administration.

**Mme le Secrétaire Permanent** a remercié le Comité pour avoir entériné sa candidature.

**Le Président de Séance** a retenu l'ouverture des candidatures qui devraient s'exprimer dans un délai de 48 heures et a pris acte de la candidature de Mme ONDIGUI OWONA.

#### **V- Point d'information sur la préparation de la validation du Cameroun**

Le suivi des recommandations de la validation de juin 2018 a été au cœur des discussions sur ce point. Dans ce registre, **Mme le Secrétaire Permanent**, a annoncé que sur les quatorze recommandations formulées à l'endroit de notre pays, toutes ont connu un début d'exécution.

M. Bernard DONGMO a estimé qu'il revient au personnel permanent à ce jour de fournir un état actualisé de la mise en œuvre des recommandations de la validation et des précédentes conciliations et que contrairement au suivi agrégé qui est fait par Mme le Secrétaire Permanent/ITIE, les recommandations de la validation sont plus désagrégées par Exigence.

**M. André KOUNG** a rappelé que la validation de juin 2018 a insisté sur la gouvernance interne du Comité. Le Secrétariat Permanent fonctionne avec un personnel restreint dont la situation contractuelle doit être régularisée pour leur permettre de faire dans le temps le travail pour lequel ils ont été recrutés. Cette situation date car il y en a qui ont mis déjà 7 ans dans une telle précarité. Au cours de la session du 17 mai 2018, Le Président du Comité avait instruit de saisir la Direction des Affaires Juridiques du MINFI pour gérer cette situation.

**M. Richard FEGUE EKANI** a insisté sur le fait que le suivi des résolutions du Comité doit être systématique au cours des sessions. Il a indiqué qu'au-delà de la signature d'un nouveau décret portant organisation et fonctionnement du nouveau Comité ITIE, notre pays a été mal noté pour l'absence de manuel de procédures administratives, comptables et financières, l'absence d'organigramme, l'absence de contrats des personnels recrutés, etc.

La Vice-Présidente du Sénat a estimé que pour préserver l'image de notre pays à l'international, des mesures urgentes doivent être prises dans ce sens. Elle a proposé que Mme le SP/ITIE ne s'exprime pas dessus et a proposé que le Ministère des Finances prenne la mesure de la situation et organise ce travail à travers la Division des Affaires Juridiques comme sus-indiqué et en liaison avec le Secrétaire *Permanent pour* :

- 1- *L'accélération la contractualisation ;*
- 2- *La mise à disposition des ressources soient mises à disposition ;*
- 3- *L'adoption de l'organigramme*

Enfin, elle a exprimé sa solidarité à l'endroit du personnel permanent.

A la demande du Président de séance, les résolutions ci-après ont été prises :

(1)- Normaliser la situation des personnels permanents, produire l'organigramme, rendre disponible et public le manuel de procédures administratives, comptables et financières ;

(2) –d'effectuer en début de chaque session du Comité le suivi du niveau de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions du Comité.

## **VI- Divers**

**Madame le Secrétaire Permanent** a proposé au Comité l'adoption à titre de régularisation de la composition du groupe de travail mis en place pour la relecture approfondie du projet de rapport ITIE 2016 qui a été présentée ce jour. Elle a expliqué que leur mandat porte sur la relecture, la téléconférence et la relecture de la version finale dudit rapport.

**Le Président de séance** a souhaité savoir, s'il ne fallait pas obtenir ce quitus avant de mettre ledit groupe à l'œuvre.

**L'Honorable Député NKOA** a suggéré que la mise en place de ce groupe de travail soit régularisée et le paiement de leurs indemnités réglé.

**Les représentants des Services du Premier Ministre et de la CONAC**, ont tour à tour vivement recommandé l'application stricte de l'Arrêté N° 025/CAB/PM du 05 février 2019 fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des Comités et Groupes de Travail Interministériels et Ministériels, dans le cadre du traitement des indemnités dues audit groupe.

M. NDOUOP a informé le Comité sur la composition dudit groupe de travail qui comprend en dehors de lui-même, Messieurs KAKE(DGI), BACHIROU (DGTCFM), WAHABI (OSC), DONGMO (OSC), NOUE

(SNH), MEZOUAGUE (SNH), OLINGA (SDCM/MINMIDT), MIMBANG (CAPAM/MINMIDT), NDISHEPNGONG(MINMIDT), MABOUTH (OSC), BOYOGUENO (DM/MINMIDT), MEBENGA (CAPAM/MINMIDT) et Madame YIJOFMEN (MINMIDT).

Mme le Secrétaire Permanent ITIE, a annoncé que la Conférence mondiale de l'ITIE se tiendra à Paris en juin 2019.

Ce point s'est achevé par la résolution de régulariser le mandat du groupe de travail mis en place.

Après avoir remercié l'assistance, il a dit que c'était son baptême de feu et a prescrit que des efforts soient faits afin de mettre dans les délais prescrits, les documents de travail de chaque session à la disposition des participants. Le Président de séance, Vice-Président du Comité a levé la séance à 15h en invitant les uns et les autres à rester mobilisés et à se mettre au travail pour une mise en œuvre réussie de l'ITIE. /-

**Le Rapporteur de séance**

**le Président de Séance**

N° \_\_\_\_\_/MINFI/ITIE/SP/

YAOUNDE LE 12 FEVRIER 2019

**RESOLUTIONS DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE ITIE DU 12 FEVRIER 2019**

Les résolutions ci-après ont été prises à l'issue de la session du Comité du 12 février 2019 :

<b>N°</b>	<b>POINT A L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RESOLUTION(S)</b>
1.	<b>Examen et adoption des comptes rendus des dernières sessions qui se sont tenues le 17 mai 2018 et le 18 décembre 2018;</b>	(1)-Effectuer à l'entame de chaque session, le suivi du niveau de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions du Comité ; (2)-Adopter les comptes rendus des sessions du 17 mai et du 17 décembre 2018.
2	<b>Examen du rapport provisoire ITIE 2016 et formulation des observations à communiquer au cabinet BDO TUNISIE CONSULTING en vue de sa finalisation</b>	Adopter les résolutions du groupe ad hoc mis en place et entériné par le Comité, chargé de la relecture du projet de rapport ITIE 2016 ainsi que les observations pertinentes relevées par les participants en vue de leurs transmissions au conciliateur au cours de la téléconférence
3	<b>Adoption du projet de rapport annuel d'avancement 2017</b>	Adopter le rapport annuel d'avancement 2017, sous réserve des contributions des parties prenantes, attendues dans un délai de 48 heures, suivant l'adoption du présent rapport
4	<b>Appel en vue de la nomination des représentants des pays francophones d'Afrique centrale au CA de l'ITIE</b>	Envisager l'ouverture des candidatures qui devraient s'exprimer dans un délai de 48 heures en prenant acte de la candidature de Mme ONDIGUI OWONA, Secrétaire Permanent de l'ITIE
5	<b>Point d'information sur la préparation de la validation du Cameroun</b>	(1)- Normaliser la situation des personnels permanents, produire l'organigramme, rendre disponible et public le manuel de procédures administratives, comptables et financières ; (2) –Retraiter le suivi des recommandations de la validation de juin 2018 de façon désagrégée, en vue de leur présentation au cours du prochain Comité.
6	<b>Divers</b>	(1) entériner la formation et la composition du groupe de travail chargé de la relecture approfondie du projet de rapport ITIE 2016 (2)- Mettre à temps à la disposition des participants, les documents de travail de chaque session.

**Le Président du Comité**



